

communiqué de presse

25 Août 2011

L'augmentation de la taxation des contrats de complémentaire santé est une mesure pénalisante pour les Français

Le gouvernement vient d'annoncer sa décision d'augmenter, de nouveau et très fortement, la taxation des contrats de complémentaire santé. Pour l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM), il s'agit là d'une mesure pénalisant les assurés.

L'UNOCAM considère que cette mesure, prise sans concertation ni même information préalable, va renchérir considérablement le coût de la santé, peser gravement sur le pouvoir d'achat des familles et des classes moyennes, et donc constituer pour certains un frein supplémentaire à l'accès aux soins.

L'UNOCAM comprend naturellement la volonté des pouvoirs publics de lutter contre les déficits, notamment celui de l'assurance maladie obligatoire. Elle avait elle-même formulé il y a quelques semaines des propositions d'économies en ce sens. A cette occasion, elle avait rappelé qu'une augmentation de la taxe spéciale sur les activités d'assurance était la mesure la moins efficiente et la plus pénalisante pour les assurés sociaux.

Le taux de la taxe spéciale sur les activités d'assurance (TSCA) sur les contrats solidaires et responsables avait déjà été porté de 0 à 3,5 % en 2011. Il passe maintenant de 3,5 à 7 %. Pour les Français qui sont protégés par des organismes complémentaires, cette nouvelle augmentation représentera un surcoût de 1,1 milliard d'euros en année pleine. Ces deux augmentations en un an représentent une charge supplémentaire de 2,2 milliards d'euros.

L'UNOCAM regrette que les pouvoirs publics semblent préférer taxer les organismes complémentaires dans l'urgence que de les voir affecter des ressources supplémentaires à l'amélioration de l'accès aux soins et à la modernisation de notre système de santé.

Personne à contacter : Fabrice HENRY, Président

UNOCAM / 120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS – TEL : 01.40 47 24 74 / FAX : 01.45.48.91.01